|  |  |
| --- | --- |
|  | À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d’Henryville tenue le lundi 11 janvier 2021 à 20:00 h en visioconférence, laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :11hrs. |
| **7600-01-2021****Ouverture** **de la séance** | CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d’urgence pour d’autre période additionnelle; CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en visioconférence. |
| **7601-01-2021****Adoption de l’ordre du jour** | Il est proposé par Michel Lord appuyé par Valérie Lafond et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert, modification point 18. |
| **7602-01-2021****Adoption des procès-verbaux****des 7,10, 10 et 16 décembre** | Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Isabelle Deland et résolu à l’unanimité d’adopter les procès-verbaux des 7, 10, 10 et 16 décembre 2020. |
| **7603-01-2021****Adoption des comptes à payer** **du mois de décembre et ratification des comptes déjà payés** | Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l’unanimité :D’approuver la liste des paiements effectués au mois de décembre 2020 totalisant la somme de : 127,083.70$.D’autoriser le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2020 au montant de : 56,348.76$. Pour un total de comptes à payer de: 183,432.46$.  *Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***Sylvie Larose Asselin, Directrice générale Secrétaire-trésorière  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Période de questions** | Aucune question n’a été reçue dans le courriel de la directrice générale. |
| **7604-01-2021****Adhésion annuelle ADMQ****Mme. Asselin et** **Mme Lavoie****7605-01-2021****Adhésion annuelle FQM****7606-01-2021****Inscription congrès virtuel ADMQ** **Mme Asselin****7607-01-2021****Autorisation de paiement des incompressibles et des salaires****7608-01-2021****Embauche journalier au besoin (patinoire)****7609-01-2020****Avis de motion et dépôt projet de règlement 210-2021 Cours d’eau Rivière du Sud branches 56,61,63****7610-01-2021****Autorisation de paiement MRC du Haut-Richelieu entretien et répartitions des coûts Rivière du Sud****7611-01-2021****Mandat Firme d’avocats Vox Avocats****7612-01-2021****Paiement PG Solutions contrat d’entretien et soutien****7613-01-2021****Adoption du règlement 209-2020 gestion contractuelle****7614-01-2021****FNX 11ième décompte aqueduc Rang****St-Louis****7615-01-2021****Renouvellement code des municipalités****7616-01-2021****Demande d’acquisition de bonhommes à eau** **7617-01-2021****Demande de participation monétaire NEXDEV****Haut-Richelieu****7618-01-2021****Installation du gearbox et garde de sécurité USEP****Rapport du directeur des services incendie****Rapport de l’inspecteur municipal****7619-01-2021****Demande au propriétaire****75 rue Richelieu installation septique non-conforme****7620-01-2021****RCGT reddition de comptes****Dépôt rapport gestion contractuelle****7621-01-2021****Décision facturation municipalité****Saint-Sébastien****Période de questions****7622-01-2021****Levée de la séance** | Sur la proposition de Patrick Wenning appuyé par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l’unanimité que la municipalité défraie les coûts d’adhésion à l’Association des directeurs municipaux du Québec de Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale/secrétaire-trésorière, comprenant la cotisation annuelle et l’assurance pour un montant de :959.12$ incluant les taxes applicables ainsi que Mme. Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, comprenant la cotisation annuelle et l’assurance pour un montant de : 959.12 $ incluant les taxes applicables.Sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l’unanimité que la municipalité d’Henryville renouvelle sa contribution annuelle à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 2319.53$ taxes incluses.Attendu que le congrès annuel de l’ADMQ aura lieu du 16 au 18 juin prochain virtuellement et que la directrice générale a manifesté son intérêt de participer au congrès; En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l’unanimité que la municipalité autorise la directrice générale à participer audit congrès;QUE les frais d’inscriptions au congrès seront défrayés par la municipalité.Attendu que la municipalité doit payer durant l’année des dépenses incompressibles;Attendu que les salaires et les allocations de dépenses, si applicables, sont des dépenses incompressibles excluant les pompiers ayant une convention collective;En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l’unanimité que le conseil autorise les déboursés des dépenses incompressibles pour l’année 2021.Attendu que la municipalité désire embaucher des journaliers au besoin pour la patinoire;En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l’unanimité que la municipalité embauche des journaliers au taux horaire de 13.10$ au besoin pour la patinoire.Avis de motion est donné par Valérie Lafond et dépôt du projet à l’effet d’adopter le règlement 210-2021 pour la facturation de la répartition des coûts de travaux d’entretien du cours d’eau Rivière du Sud, branches 56,61 et 63.Attendu que la municipalité a reçu une facture provenant de la MRC du Haut-Richelieu, au montant de 35,378.48$ concernant la facturation du cours d’eau Rivière du Sud, branches 56, 61 et 63;En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l’unanimité que la municipalité acquitte la facture au montant de 35,378.48$ à la MRC du Haut-Richelieu.Attendu que la municipalité veut requérir aux services de Vox avocats pour 2021 ;Attendu qu’un retainer a été reçu pour la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 ;En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l’unanimité que la municipalité acquitte le montant de : 574.88$ pour les consultations générales-retainer pour 2021.Attendu que la municipalité doit renouveler les contrats d’entretien et de soutien pour les logiciels de l’administration et le service des permis/multi-services ainsi que l’utilisation de logiciel pour le service incendie;En conséquence, sur la proposition d’Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l’unanimité que la municipalité acquitte le montant total de: 13,806.19$. à PG Solutions.Attendu qu’un avis de motion et dépôt du 1er projet du règlement 209-2020 sur la gestion contractuelle ont été donnés à la séance du 2 novembre 2020;Attendu que le 2ième projet a été adopté à la séance du 7 décembre 2020;En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 209-2020 sur la gestion contractuelle.Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6769-02-2019 a mandaté FNX-Innov pour les travaux civils-prolongement d’aqueduc du Rang Saint-Louis et qu’un 11ième décompte progressif a été présenté;En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l’unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 388107 au montant de : 316.18$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no. 11 tel que recommandé par Sébastien Moreau, ingénieur.Attendu que la municipalité a reçu le renouvellement du code des municipalités, lois principales et complémentaires;En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l’unanimité que la municipalité acquitte le montant de 831.60$ pour le renouvellement du 1er février 2021 au 1er février 2022 payable à Wolters Kluwer.Attendu que l’inspecteur municipal recommande l’acquisition de bonhommes à eau provenant de la compagnie Emco corporation au coût de 1729.85$ plus les taxes applicables ;En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise la dépense à cette fin.Attendu que le conseil municipal désire obtenir plus d’informations sur la participation monétaire à Nexdev Haut-Richelieu (programme culturel);En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l’unanimité que ce sujet soit reporté à la séance du 1er février.Attendu la compagnie Sycmec a expédié une soumission pour la réinstallation du gearbox et la réparation du garde de sécurité qui sert de panne à l’huile pour la chaine;En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise ladite dépense au montant total de 1833.85$ à la compagnie Sycmec.Le directeur incendie dépose son rapport écrit.Le rapport de l’inspecteur municipal est déposé.Attendu que l’installation septique du 75 rue Richelieu est polluante et qu’elle est située trop près du puits :Attendu que malgré les avis et les constats d’infraction, les propriétaires de l’immeuble n’ont toujours pas entrepris de conformer leur installation septique;Attendu qu’en vertu de l’article 95 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l’immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d’une résidence isolée au sens du Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement;En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l’unanimité que la municipalité engage un professionnel afin de faire réaliser des plans et devis d’installation septique et d’engager un entrepreneur afin de procéder à la mise aux normes de l’installation septique au 75 rue Richelieu, le tout directement imputé au compte de taxes de l’immeuble.Attendu que la firme RCGT a aidé à l’exécution de deux redditions de comptes durant la période du 1er septembre au 18 décembre 2020 :En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture no. 2340446 provenant de RCGT au montant de : 632.37$.Rapport émis par la directrice générale mentionnant que l’application du Règlement sur la gestion contractuelle n’a soulevé aucune problématique ou situation particulière.Attendu qu’une rencontre a eu lieu le 5 janvier avec des élus des municipalités d’Henryville et de Saint-Sébastien en regard avec des factures non acquittées et expédiées à la municipalité de Saint-Sébastien;En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l’unanimité que la municipalité d’Henryville accepte de diminuer la facture numéro 27 d’un montant de 362.30$ pour le salaire du capitaine et que les frais d’intérêts seront enlevés pour les factures discutées.Aucune question reçue dans le courriel de la directrice générale.Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l’unanimité que la séance soit levée à 20 :37 hrs.CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale .et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d’Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.**………………………………**Sylvie Larose Asselin**……………………… ……………………………………..**Danielle Charbonneau, mairesse Sylvie Larose Asselin, directrice générale* *Secrétaire-trésorière**« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal ».* |
|  |  |
|  |  |